



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1996/18/Corr.1
22 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1996
6-17 mai 1996, Genève
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

PLAN DE TRAVAIL POUR 1997-2000 ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION
DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

Rapport du Directeur exécutif

Rectificatif

Paragraphe 16

Substituer au texte actuel :

L'application de ces principes ainsi que de la nouvelle méthode d'allocation des ressources recommandée par le Conseil au paragraphe 13 de sa décision 96/15 aura pour effet de modifier ainsi la part respective des ressources allouées aux trois groupes de pays : la part allouée aux pays du Groupe A, qui est actuellement de 51 %, devrait être portée à 60 %, en moyenne, au cours de la période du plan de travail 1997-2000, et s'établir entre 67 et 69 % en l'an 2000; la part allouée aux pays du Groupe B, qui représente actuellement 35 %, devrait passer à 28 %, en moyenne, au cours de la période du plan de travail 1997-2000, et s'établir entre 22 et 24 % en l'an 2000; et la part allouée aux pays du Groupe C, qui est actuellement de 11 %, devrait s'établir à 8 %, en moyenne, au cours de la période du plan de travail 1997-2000, et s'établir entre 5 et 7 % en l'an 2000 (voir tableau H).
